

Mode d'emploi

DÉPOSEZ UN DOSSIER



Prenez contact avec le service Développement Économique de Roussillon Conflent.



Ensemble, vérifiez si votre projet est éligible à l'OCMACS.



Contactez la CCI des Pyrénées-Orientales pour constituer votre dossier.



Envoyez votre dossier. Un accusé de réception vous sera adressé.



Votre dossier sera étudié en commission d'attribution.



Après acceptation, vous réalisez les investissements prévus.



Transmettez les factures acquittées pour recevoir les aides.

MES CONTACTS OCMACS

Communauté de communes Roussillon Conflent

Service Développement Économique
04.68.52.96.25
economie@roussillon-conflent.fr

CCI des Pyrénées-Orientales

Isabel PINHEIRO
04.68.35.90.80
i.pinheiro@pyrenees-orientales.cci.fr

L'**OCMACS** est une opération financée par la Communauté de Communes Roussillon Conflent avec le soutien technique de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Orientales.

OCMACS

Opération Collective de Modernisation de
l'Artisanat du Commerce et des Services



Financez votre projet
d'investissement !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT
roussillon-conflent.fr

Vous êtes artisan ou commerçant dans l'une des 16 communes de Roussillon Conflent ?

L'OCMACS EST FAITE POUR VOUS !

Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises locales, la Communauté de communes Roussillon Conflent renouvelle les opérations de modernisation de l'artisanat du commerce et des services (OCMACS).

À travers ce dispositif, c'est une enveloppe de 36 000€ sur 3 ans qui est débloquée afin d'accompagner les entreprises de Roussillon Conflent dans leur projet de modernisation et de développement.



OBJECTIFS

Renforcer l'attractivité du territoire

Soutenir l'investissement des acteurs économiques locaux

Dynamiser l'emploi en Roussillon Conflent



QUEL TYPE D'INVESTISSEMENT ?

Sont éligibles les projets liés :

- à la modernisation des locaux d'activité, du mobilier commercial et artisanal
- à l'acquisition d'équipements professionnels (hors renouvellement)
- aux travaux d'embellissement et de rénovation de la façade, des devantures, de l'enseigne
- au développement de l'activité : visibilité, équipement (hors renouvellement)
- à la mise en conformité : sanitaires, accessibilité, efficacité énergétique, sécurisation
- à la transformation numérique
- à l'acquisition ou l'aménagement de véhicule de tournée



Demandez l'aide OCMACS avant de réaliser votre investissement (travaux, achat...).



POUR QUELS MONTANTS ?



* Montants TTC pour les entreprises non-assujetties à la TVA



MON ENTREPRISE EST-ELLE ÉLIGIBLE ?

Pour déposer votre dossier de candidature à l'OCMACS vous devez :

- être commerçant, artisan ou gérant d'une entreprise de service
- être implanté dans l'une des 16 communes de Roussillon Conflent : *Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, Gloriantes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, S' Féliu d'Amont, S' Michel de Llores*
- être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- être à jour de vos cotisations fiscales et sociales
- justifier d'un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € HT
- avoir une activité tournée principalement vers des consommateurs finaux (particuliers)
- proposer un service à l'année aux habitants du territoire

NE SONT PAS ÉLIGIBLES

Les pharmacies, les professions libérales, les banques, les assurances, les agences de voyage ou de courtage, les activités agricoles, les entreprises de transport, les commerces de gros, les activités liées au tourisme (camping, hôtels...), les commerces saisonniers.

Pour vérifier si votre dossier est éligible, contactez le service Développement Économique de Roussillon Conflent :
economie@roussillon-conflent.fr • 04.68.52.96.25

